

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9836**

Intitulé

Responsable de développement en agro-industrie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association interregionale pour la formation initiale et continue (AIRFIC)	Directeur AIRFIC

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221p Gestion de production dans les industries agro-alimentaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans sa fonction de management, ce cadre a en charge une production ou un ensemble de production dans le secteur d'activité de l'agroalimentaire. Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il a toute responsabilité sur une ou plusieurs activités liées à la chaîne de production de la veille technologique et de marché à la distribution des produits : veille technologique, évaluation des attentes des consommateurs, veille concurrentielle, innovation, développement de l'innovation, achat des matières premières, formulation, ordonnancement, gestion de production, fabrication, contrôle qualité/sécurité, conditionnement et stockage, logistique, expédition.

1- Développer, conduire le changement :

A partir de données de la politique générale de l'entreprise, de la veille :

- concevoir de nouveaux produits,
- concevoir et/ou adapter et/ou optimiser les productions,
- concevoir et/ou adapter le système QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement),
- prendre en compte les concepts du développement durable : efficacité économique, équité sociale, qualité environnementale.

2- Conduire opérationnellement :

- organiser et/ou superviser l'ordonnancement de la production,
- concevoir des indicateurs de production et assurer leur suivi,
- apporter des améliorations organisationnelles et/ou techniques à l'échelle de la chaîne de production,
- assurer la conformité d'application des procédures QHSE et le respect des référentiels,
- veiller au suivi des indicateurs qualité et apporter les corrections nécessaires
- piloter les audits internes,
- manager des projets en totale autonomie en fédérant une équipe,
- planifier son action dans le temps, définissant les moyens techniques dont il a besoin.

3- Gérer des ressources :

- analyser le fonctionnement des équipes,
- analyser les besoins en formation, en recrutement,
- sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux pour conduire le changement,
- gérer la circulation des informations,
- mettre en place des réseaux,
- rendre facilement accessible l'information pertinente aux services concernés
- piloter économiquement la production,
- améliorer la compétitivité de l'entreprise;
- calculer et optimiser les coûts de production,
- maîtriser les charges de fonctionnement,
- mettre en place des indicateurs économiques pertinents, et en assurer leur suivi,
- établir les budgets prévisionnels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le principal secteur d'activité est l'agroalimentaire, mais aussi parfois la grande distribution. Ces entreprises sont des PME ou des filiales de grands groupes (Danone, Kraft, Lactalis, Nestlé, Carrefour.....).

La désignation la plus fréquente est celle de manager du développement en agroalimentaire. Viennent s'ajouter des dénominations correspondant à des activités plus spécifiques comme : management du conditionnement, management du contrôle qualité, gestionnaire de production, ordonnancement, management sécurité alimentaire, management de la logistique.

Dans sa fonction de management, ce cadre a en charge une production ou un ensemble de production dans le secteur d'activité de l'agroalimentaire.

Les fonctions occupées sont les suivantes :

- Animation, pilotage et management d'équipe,
- Développement de l'innovation,
- Gestion de la production,

- Gestion des objectifs de qualité,
- Gestion de la logistique pour l'approvisionnement en matière première,
- Logistique et gestion des stocks,
- Mise en place et application des règles d'hygiène et de sécurité

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

H1401 : Management et ingénierie gestion industrielle et logistique

H2502 : Management et ingénierie de production

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 5 composantes :

o Deux exercices de synthèse (écrit et oral) très transversaux, un collectif, le projet innovant et un individuel le mémoire de fin d'études :

- Trois cas d'entreprise reconstituée (écrit et mise en situation), par secteur d'activité, collectif et individuel :

o QHSE

o gestion de production

o gestion technico-économique

- 8 fiches actions dont une optionnelle. Ces fiches sont présentées au jury de mémoire. Ces fiches actions sont des fiches d'évaluation à l'attention des cadres de l'entreprise en relation avec le manager. Elles attestent de ses diverses capacités relationnelles et de compétences techniques précises en situation réelle d'activités professionnelles.

- 6 options :

o Attestation de qualification à la réalisation de bilan carbone

o Attestation de qualification à la gestion de l'information lors d'une situation de crise

o Attestation de qualification à la gestion de veille sur le droit du travail

o Attestation de qualification à l'estimation du coût d'obtention de la qualité

o Attestation de qualification au diagnostic managérial

o Attestation de qualification au système de gestion de l'information

- Suppléments au titre :

o Certificat d'auditeur interne

o Présentation anglophone niveau B1 du CECR et niveau TOEIC

Le titre est acquis si l'ensemble des compétences des exercices de synthèse et des cas d'entreprise sont validées,

- cinq fiches actions (sur les 8) sont validées dont obligatoirement la fiche « Evaluation finale »,

- quatre options (sur les 6) sont validées dont obligatoirement l'option Attestation de qualification au diagnostic managérial.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Le Président d'AIRIFC ou son représentant - 2 professionnels (employeur, salarié) - 1 enseignant extérieur à la formation
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de développement en agro-industrie" avec effet au 22 juillet 2013, jusqu'au 29 novembre 2018.

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable de développement en agro-industrie, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er mai 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 23 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 13 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

609 titulaires du niveau II depuis sa création

Autres sources d'information :

<http://www.purpan.fr>

Lieu(x) de certification :

AIRFIC 75 voie du Toec

31076 Toulouse Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Depuis 1990, une promotion par an avec un effectif relativement stable de l'ordre de 32 apprentis

Certification précédente : Responsable du développement en agro-industrie